

COMPTE RENDU

Conseil municipal du vendredi 14 décembre 2018

Demands prise de parole avant démarrage réunion :

- **Josiane LAURENT** : souhaite avoir connaissance de toutes les informations avant de prendre une décision, quand un courrier est adressé par un administré aux conseillers municipaux il serait souhaitable que l'assemblée en ait connaissance > dossier Angeline EVENO. Est-ce possible d'en avoir connaissance dès ce soir avant de passer aux questions diverses ?
- *Thierry LE PODER* : on va sur un procès, on va vérifier auprès de notre avocat avant d'en faire la diffusion, même aux membres du conseil municipal.
- *Murielle NICOL* : si la lettre est adressée au maire et aux conseillers municipaux, les membres du conseil municipal devraient avoir connaissance du courrier.
- *Josiane LAURENT* : quand on nous soumet quelque chose à délibération ce serait bien d'avoir l'ensemble des informations.
- *Charles BOULOUARD* : au jour d'aujourd'hui, aucun courrier adressé au conseil municipal n'a pas été transmis aux élus.

-
- **Murielle NICOL** : énormément de personnes grognent sur le prix des vestiaires du terrain des sports, 2 fois le prix d'une maison neuve.
 - *Jean BOISTAY* : ce n'est qu'une estimation, l'appel d'offres n'est pas encore fait. On ne peut pas comparer ça avec une maison, beaucoup de faïence, de carrelage.
 - *Thierry LE PODER* : dans le domaine public les prix sont différents de ceux du domaine privé. Le reste à charge de la commune doit faire partie de la communication des élus sur ce dossier : environ 86 000 €. Les vestiaires ont été fait sen 1979, 100 enfants viennent s'entraîner.
 - *Jean BOISTAY* : chaque projet présenté par une collectivité est sujet à grognement. Ce n'est peut-être pas vraiment le prix mais plutôt le fait que ce soit pour le foot...
 - *Charles BOULOUARD* : plusieurs polémiques antérieures sur d'autres dossiers.
 - *Murielle NICOL* : les personnes trouvent que c'est trop cher.
 - *Thierry LE PODER* : il n'y a pas que des vestiaires. Il y a également une salle prévue qui servira à toutes les associations. Refaire à l'identique et « bricoler » nous aurait coûté plus cher.
 - *Jean BOISTAY* : le conseil municipal n'est pas là pour dilapider l'argent.
 - *Thierry LE PODER* : si les gens veulent des informations qu'ils se présentent en mairie et nous leur expliquerons.

Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TARIFS 2019

- Voir tableaux : proposition hausse de 1% > en deçà de l'inflation entre 1.50% et 1.70%
- Pas de modification des tarifs ALSH du Mercredi et Récréagym mis en place à compter de septembre 2018.
- **Avis favorable du conseil municipal :**
 - **À l'unanimité de ses membres présents ou représentés pour les tarifs divers,**
 - **À l'unanimité de ses membres présents ou représentés pour les tarifs alsh 2019,**
 - **18 voix pour et 1 voix contre pour les tarifs location salle polyvalente 2019,**
 - **À l'unanimité de ses membres présents ou représentés pour les tarifs an mil 2019.**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Avant le vote des budgets primitifs 2019, afin de ne pas bloquer les écritures d'investissement, le conseil municipal est sollicité afin d'autoriser la réalisation de dépenses éventuelles d'investissement dans la limite de 25% de celles effectuées en 2018, budget principal et budget assainissement :

Budget principal :

Chapitres 20, 21 et 23 = 619 390.74 € soit dépense maximale de 154 847.69 € dans l'attente du vote du BP 2019 :

- ch. 20 : 6 100.00 € soit 1 525.00 € autorisés
- ch. 21 : 137 493.94 € soit 34 373.49 € autorisés
- ch. 23 : 475 796.80 € soit 118 949.20 € autorisés

Budget assainissement :

Chapitres 20, 21 et 23 = 52 271,58 € soit dépense maximale de 13 067,90 € dans l'attente du vote du BP 2019

- ch. 20 : 0.00 €
- ch. 21 : 0.00 €
- ch. 23 : 52 271.58 € soit 13 067,90 € autorisés

Budget an mil :

Seulement 207.60 € dépensés au 2051 (60 €) et 2183 (147.60 €) donc pas d'ouverture de crédits avant le vote des BP 2019.

- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.**
- **Demande de Josiane LAURENT : prévoir un hotspot pour le wifi à la salle polyvalente dans le BP 2019 > avis favorable des élus.**

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Comme vu lors du CM du 1^{er} juin 2018, il est donc demandé à l'assemblée de prendre une délibération annuelle pour les différents besoins saisonniers de la commune.

- **Saisonnier an mil 2019** : création d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps complet, du 1^{er} mai 2019 au 31 août 2019 inclus, rémunéré au 1^{er} échelon de son grade. Autorisation donnée au Maire de palier à la défaillance de l'agent nommé initialement sur cet l'emploi, dans les conditions de création initiale.
- **Saisonniers l'art dans les chapelles 2019** : création de 2 emplois non permanents sur le grade d'adjoint du patrimoine (catégorie C) à temps non complet, du 3 juillet 2019 au 15 septembre 2019 inclus, rémunérés au 1^{er} échelon de leur grade. Autorisation donnée au Maire de palier à la défaillance des agents nommés initialement sur ces emplois, dans les conditions de création initiale.
- **Saisonniers ALSH 2019** : créations ~~d'autant d'emplois non permanents qu'il sera nécessaire pour encadrer le nombre d'enfants inscrits compte tenu des normes d'encadrement qui lient ce type d'activité, pour les besoins des ALSH petites vacances et été 2019~~ sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps non complet, rémunérés au 1^{er} échelon de ce grade.
- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.**
- **Alsh 2019 : 1 emploi non permanent pour les petites vacances, 2 emplois non permanents pour les vacances d'été.**

TRANSPOSITION DU RIFSEEP AUX ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Le conseil municipal, lors de différentes réunions en 2016 et 2017, a validé l'application du RIFSEEP pour différents cadres d'emplois de la commune.

Le RIFSEEP est maintenant transposable aux attachés de conservation du patrimoine, le Comité Technique du Centre de Gestion du Morbihan a donc été saisi pour examen de notre dossier lors de sa réunion du 29 novembre dernier.

Pour rappel le RIFSEEP est en place :

- Depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les agents de la commune relevant des cadres d'emplois suivants :
 - Adjoint administratifs
 - Techniciens
 - Educateurs des APS
 - Adjoint d'animation
- Depuis le 1^{er} avril 2017 pour les agents de la commune relevant du cadre d'emploi suivant :
 - Adjoint du patrimoine
- Depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les agents de la commune relevant du cadre d'emploi suivant :
 - Adjoint techniques

Le CT du CDG réuni le 29/11/2018 a rendu l'avis suivant :

- Les membres du collège des représentants des collectivités et établissements publics, ont émis, après vote, **un avis favorable à l'unanimité**, au projet
- Les membres du collège des représentants du personnel, ont émis, après vote, **8 avis favorables et un avis défavorable**, au projet.
- ***Il est donc demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur la transposition du RIFSEEP aux attachés de conservation du patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2019.***
- **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.**

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la réorganisation des services vue par l'assemblée lors de sa réunion du 15 décembre 2017 il avait été décidé de recruter durant un an un agent contractuel sur le poste à 20/35^{ème} du restaurant scolaire, avec stagiairisation à l'issue du CDD.

L'agent en place donnant satisfaction et souhaitant rester sur le poste il est donc proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs :

- Agent contractuel nommé stagiaire pendant 1 an à compter du **08/01/2019** : adjoint technique tnc 20/35^{ème}
 - Contractuels temps non complet
 - Suppression du poste d'adjoint technique 20/35^{ème}
 - Titulaires temps non complet
 - Création du poste d'adjoint technique 20/35^{ème}
- **Nouveau tableau des effectifs :**
 - ***Titulaires temps complet***
 - Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 1
 - Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 1
 - Educateur APS principal 1^{ère} classe : 1
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 2
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 2
 - Adjoint technique territorial : 1
 - Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe : 1
 - ***Titulaires temps non complet***
 - Technicien 33/35^{ème} : 1
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe 28/35^{ème} : 2
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe 33/35^{ème} : 1
 - Adjoint technique 20/35^{ème} : 1
 - Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe 32/35^{ème} : 1

- **Contractuel permanent temps complet**
 - Attaché de conservation du patrimoine : 1
- **Contractuel permanent temps non complet**
 - Adjoint technique territorial 20/35^{ème} : 1
- **Contrat de droit privé**
 - CAE/CUI temps non complet 30/35^{ème} : 1

➤ **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.**

CMC : TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET/OU ASSAINISSEMENT

Par courrier en date du 19 novembre dernier, Mr le Président de CMC informe que le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération est régi par les articles de la loi NOTRE du 7 août 2015 ainsi que la loi n°2018-702 du 3 août 2018.

Considérant que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026,

Considérant que cette possibilité est également offerte aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la présente loi uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif,

Considérant que la commune de MELRAND est membre de Centre Morbihan Communauté,

Considérant que la communauté de communes exerce les missions relatives à l'assainissement non collectif au titre des compétences facultatives,

Considérant qu'Eau du Morbihan a lancé une réflexion sur la prise de compétence de l'eau potable,

Considérant que la commune doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2019,

Après en avoir délibéré, (modalités de vote à préciser), le conseil municipal :

- *S'OPPOSE au transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes de Centre Morbihan Communauté ;*
- *DEMANDE le report du transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026 ;*
- *DEMANDE le report de la décision concernant le transfert de la compétence eau potable ;*
- *PRECISE que la présente délibération sera notifiée au Préfet du département et au Président de la communauté de Centre Morbihan Communauté.*

OU

- ~~*NE S'OPPOSE PAS au transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes de Centre Morbihan Communauté ;*~~
- ~~*DEMANDE le report de la décision concernant le transfert de la compétence eau potable ;*~~
- ~~*PRECISE que la présente délibération sera notifiée au Préfet du département et au Président de la communauté de Centre Morbihan Communauté.*~~

➤ **Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020 à CMC.**

CURAGE ET NETTOYAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE EN CAS DE COULEE DE BOUES

Suite à la réunion « bocages et coulées de boues » du 30 août dernier, le Syndicat de la Vallée du Blavet a transmis un modèle de délibération pour que les communes puissent statuer sur la possibilité de faire financer les curages de fossés et/ou le nettoyage de la voirie par les agriculteurs exploitants des parcelles problématiques,

ceci seulement si rien n'est engagé de leur part dans le sens d'une amélioration de leur parcellaire ou pratiques (aménagement bocagers, changement de sens de labour, semis, etc...).

Une analyse juridique est en cours pour mettre en place légalement ce processus : **le dossier sera donc vu ultérieurement par l'assemblée après les résultats de l'analyse juridique.**

- **Comme proposé, avis favorable de l'ensemble des membres présents pour que la décision soit prise ultérieurement par l'assemblée, après retour de l'analyse juridique en cours.**

QUESTIONS DIVERSES

RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS

✚ Charles BOULOUARD :

- Remerciements et félicitations aux bénévoles et élus pour le Téléthon et le marché de Noël.
- Terrain multisports pratiquement terminé, mis à disposition juste avant Noël.
 - Subvention du CNDS de 15 000 €
 - Reste à charge de la commune environ 17 000 €
- Presbytère : depuis la baisse du prix, 2 visites déjà effectuées
 - 1 bailleur social, très intéressé
 - 1 anglais pour une résidence secondaire pour sa famille
- Microcrèche : ouverture en septembre 2019, portée par Mr et Mme PANTZER de LANGUIDIC > terrain Rue du Plénieu (crts POSTIC). A déjà des contacts avec plusieurs familles. Personne très combative malgré les difficultés rencontrées. A eu l'agrément de la CAF pour accueillir 10 enfants de moins de 4 ans.
- Installation Mr et Mme LE BEL, acquéreurs de la maison GICQUEL en face de la mairie > confitures et pâtes à tartiner à base de fruits et de légumes.
 - Vente aux épicerie fines, marchés, boutiques de Melrand
 - Son mari cherche un bâtiment de 100 m² pour production diverses à partir de résines.
- Projet de covoiturage libre « BlaBlaCar local » pour aller sur les communes environnantes : Mme THAIÏ

✚ Sports / associations :

- Réunion du calendrier des fêtes le 29/11 : programme chargé sur 2019
- 15 000 € attribués par le CNDS pour le multisports
- 20 000 € attribués par l'Etat pour les panneaux photovoltaïques de la MAPA
- Réunion pour désigner le bénévole de l'année courant semaine 51

✚ Communication :

- Période très chargée jusqu'aux fêtes de fin d'année
- Magazine en bouclage : livraison 3^{ème} semaine de janvier. Le référent de la Poste va assurer des contrôles chez les personnes qui avaient des soucis de distributions lors de précédents numéros. Plus d'exemplaires seront fournis à la Poste pour la distribution mais les 50 supplémentaires ne seront pas pris en compte dans la facturation compte tenu des problèmes de distribution rencontrés par le passé.
- Préparation des vœux du 5 janvier prochain
- Toujours pas de correspondant Ouest France pour Melrand :
 - Les 3 prochains articles à paraître ont été rédigés par Claudia et Emmanuelle
 - Baisse de visibilité donc dossier plus stratégique sur Melrand en début d'année : négociations avec Ouest France en cours.
- En janvier 2020 résiliation du contrat du site internet avec Réseau des Communes : fin janvier 2019 une 1^{ère} réunion de la commission pour se pencher sur le dossier.

- Film Tébésud : repoussé au début du printemps par rapport au multisports et à la saison plus propice.
- ✚ **Culture** : Remerciements aux bénévoles pour le marché de Noël > 35 exposants contre 28 l'an passé, dont certains venant de Vannes, Lorient, Ploemeur > très satisfaits par la fréquentation et les ventes, appréciation de l'organisation, de l'accueil, de l'espace.
- ✚ **Affaires scolaires** : élection du CME dans les 2 écoles le 11 décembre dernier. 14 enfants élus > installation samedi 15/12/18 à 11h, puis visite du multisports. Mise en place d'un règlement pour le multisports, rédigé par le CME.
- ✚ **Nuisibles** :
 - Fin de la saison de piégeage des ragondins : 41 captures, comme en 2017.
 - Destruction nids de frelons asiatiques achevée : 8 nids.

Divers :

- **Benoît KERVEGAN : pas d'éclairage à la salle des sports**
- *Jean BOISTAY : ce sont de ampoules qui ne se font plus, devis en cours pour tout changer.*
- **Benoît KERVEGAN : arbres autour des projecteurs du terrain des sports > problème de luminosité**
- *Jean BOISTAY : élagage à prévoir.*
- **Josiane LAURENT : nids de poule conséquents**
 - **Kernaizin, recouvert de feuilles > « Jean 24 »**
 - **Le long de la chapelle de St Rivalain, côté PRIOL**
- *Jean BOISTAY : à programmer en 2019 + visite de Didier et comblement des trous si possible*

DATES A RETENIR

- **Prochain conseil municipal :**
 - **Vendredi 8 février 2019 – 20h**
- Vœux à la population : samedi 5 janvier 2019 – 19h salle polyvalente
- Vœux au personnel : vendredi 18 janvier 2019 – 19h salle polyvalente

INVITATION

- Cérémonie de la Sainte Barbe du CIS MELRAND le **samedi 12 janvier 2019** :
 - 17h45 : rassemblement au centre de secours pour la cérémonie
 - 18h30 : vin d'honneur

MANIFESTATIONS

Décembre :

- 21 : Arbre de Noël de l'Ecole Notre-Dame du Guelhouit
- 22 : **Démonstration de Roller Derby à la salle des sports – 17h**
- 23 : Opération "Père Noël" sur la place
- 28 : Concert "Blues rural". Local des Bugalé Melrand.

Janvier :

- 05 : Vœux du Maire à la Population
- 06 : Bal du Club de l'amitié
- 12 : Sainte Barbe des Pompiers
- 25 : Concert « Zounds » - Cercle Celtique « Bugalé Melrand »

Février :

- 02 et 03 : Open de Fléchettes > **nouvelle activité « les copains d'abord »** - salle polyvalente
- 08 : Réunion « La Melrandaise »